



Nous vous proposons du dimanche 09 mars 2025 au samedi 15 mars 2025

Un séjour d'une semaine au village de vacances CAP FRANCE La BOLLE 3* St Dié des Vosges

Le village de vacances La BOLLE se situe au cœur des Vosges à mi-chemin entre l'Alsace et la capitale de Lorraine Nancy.



Saint-Dié-des-Vosges

Saint-Dié-des-Vosges : le centre-ville classé "Site patrimonial remarquable"

Cette ville, capitale du massif des Vosges et siège du territoire intercommunal, vous fera voyager à travers les siècles et les styles.

Un patrimoine étonnant, témoignant d'une histoire plusieurs fois millénaire qui commence au néolithique, vous y attend.

Elle regorge de vestiges d'un passé riche et parfois tourmenté, dont des éléments architecturaux remarquables comme l'ensemble cathédral, l'usine Claude et Duval (conçue par Le Corbusier), l'église Saint-Martin...



**Départ en car dimanche 09 mars 2025 matin de la gare de Pornic.
Arrivée en fin d'après-midi au VILLAGE DE VACANCES La BOLLE
Retour vers Pornic le samedi 15 mars 2025 en fin de journée**

Coût du séjour :

825€ par personne en chambre double (payable en 3 fois)

(Ce coût est calculé sur une base de 40 personnes)

Option chambre individuelle (limitée à 4 places) : **927€** (payable en 3 fois)

Inscription avant le 30 septembre 2024

Ce séjour ne pourra être maintenu que si le nombre de 40 participants est atteint.





Le prix comprend :

PENSION COMPLÈTE

- L'hébergement en chambre de 2 personnes avec télévision, équipées de douches, WC, lavabos.
 - Linge de toilette fourni, lits faits à l'arrivée.
 - La restauration (vin, café et thé compris).
 - Les visites prévues au programme
 - Mise à disposition de 3 accompagnateurs avec brevets fédéraux "montagne" Le programme des randonnées est réparti sur 5 journées avec 2 journées complètes et 3 demi-journées.
 - L'assurance multirisques annulation et rapatriement pour maladie ou accident grave sur justificatif.
- Les pourboires du chauffeur, des guides et du service de restauration sont prévus et compris dans le budget

Ne comprend pas

Le petit-déjeuner lors du transport en car à l'aller – un arrêt est cependant prévu comme d'habitude vers 08h00.
Le déjeuner de l'aller et du retour en car.

Piscine intérieure et extérieure chauffée
- Bains à bulles - Sauna - Salle de Fitness



PROGRAMME DES RANDONNÉES organisées par

Les contenus et l'ordre du programme peuvent être modifiés selon les conditions climatiques.
3 groupes de niveaux seront proposés.

Encadrement par 3 accompagnateurs brevetés d'État qui vous feront découvrir les variétés et la diversité des paysages vosgiens.

Lundi 10 mars 2025 Matinée : Massif de la madeleine

Départ circuit col du Haut Jacques transfert en car (10/15 minutes environ) et retour au centre pour déjeuner.

Mardi 11 mars 2025 journée complète et repas en Auberge

Transfert en car Col de la Schlucht (50MN à 01H00 environ) ; départ des randos et arrivée « le collet » pour un **repas en Auberge** ; retour en car fin d'après-midi au village.

- **A l'issue de la randonnée : animation de 1h environ vieux métiers de la forêt sciage et schlittage du bois**

Mercredi 12 mars 2025 randonnée l'après-midi après le déjeuner.

Massif du Kemberg - Roche Saint Martin randonnée en boucle au départ du village

Jeudi 13 mars 2025 journée complète avec déjeuner au village

Massif du Kemberg et Gérardmer

Transfert en car (environ 20 minutes) Randonnée en boucle Roche d'anozel le matin,

Retour en car au village pour le déjeuner

Transfert en car (environ 35/40 minutes) Col de Martinpré, arrivée Saut des cuves l'après midi

- **Visite de la confiserie des Hautes Vosges** ; retour en car au village

Vendredi 14 mars 2025 matin : camp celtique

Transfert en car (25/30 minutes environ) Randonnée en boucle Col de la Crénée

Après-midi **visite libre de St Dié et musée Pierre Noël.**



Conditions d'annulation pour ce voyage :

En cas d'annulation entrant dans le cadre de l'assurance multirisques ([notice d'assurance](#))

Seul l'hébergement, coût de l'assurance déduit, pourra faire l'objet d'un remboursement (450 euros par personne ou 465 euros pour les chambres individuelles).

Le transport et la prestation randonnées organisée par « GAMBALADONS » selon programme défini sur la plaquette ne bénéficient pas d'une assurance annulation pour ce voyage. Un remboursement partiel pourra néanmoins être proposé sur décision du C.A.

Les adhérents ne désirant pas ou ne pouvant pas participer au programme de randonnée prévu restent les bienvenus mais ne pourront bénéficier d'aucun dédommagement. Ils pourront profiter des infrastructures du centre d'hébergement, mais ne pourront prétendre à une activité annexe non prévue que s'ils en assument la charge.

Votre inscription à ce voyage implique que vous ayez pris connaissance de tous les éléments énoncés dans le descriptif du séjour, en particulier les éléments du programme rando prévu et des conditions générales suivantes :

1) Inscription :

- **Modalités** : l'inscription implique l'acceptation des présentes conditions générales. Toute inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'inscription signé par chaque participant et accompagné de l'acompte demandé pour ce séjour ; l'inscription sera alors confirmée par JRL.

- **Aptitude physique** : Pour tous les séjours proposés, le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au programme envisagé. JRL ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée au cours du séjour. JRL se réserve le droit de ne pas accepter un participant désirant s'engager pour une activité rando si celui-ci ne satisfait pas aux critères de niveaux précisés à titre indicatif dans le programme prévu.

2) Assistance et assurance annulation :

— JRL inclut volontairement dans le prix du voyage, une assurance rapatriement et annulation ([notice](#)

d'assurance)

). Le participant est seul responsable du respect des procédures de déclaration en cas de sinistre. Le remboursement du coût de l'assurance n'est jamais pris en compte.

- L'annulation du séjour ne dispense pas du paiement intégral de celui-ci ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

- **Modifications durant le séjour** : Toute modification de programme faite à la demande du participant ne peut être mise en œuvre qu'après accord du responsable JRL du voyage. Dans ce cas, les frais supplémentaires engagés sont à la charge du participant.

- **Interruption du séjour** : Tout séjour interrompu par décision du participant, autres que celles prévues par l'assurance, n'ouvre droit à aucun remboursement par JRL des prestations non utilisées. Les frais supplémentaires engagés de ce fait par le participant ne seront pas remboursés par JRL.

3) Modification de la part de JRL :

- **Annulation** : Lorsque le nombre de participants minimum annoncé n'est pas atteint, le voyage peut être annulé. Les adhérents en seront informés et le remboursement effectué.

- Des événements de force majeure, tels que : troubles divers, conditions climatiques, etc.... peuvent imposer une annulation du voyage. Le remboursement est alors prévu, mais le participant ne peut prétendre à aucune indemnité.

- **Modifications** : Avant le départ, chaque participant inscrit sera informé si des modifications du programme s'imposent en raison de difficultés d'organisation touchant à un élément essentiel du programme. Pendant le séjour, des modifications de programme peuvent survenir en raison de problèmes d'organisation ou de sécurité. Des prestations de remplacement pourront si possible être proposées sans que cela puisse engendrer un dédommagement.

Le coupon est à retourner avec le règlement à : **JADE RANDO LOISIRS, MAISON DES ASSOCIATIONS, rue de Lorraine à PORNIC, boîte à lettres n° 2.**

| | |
|-------------|-------------|
| NOM : | NOM : |
| Prénom : | Prénom : |
| Date : | Date : |
| Signature : | Signature : |

Options et modes de paiement : [Les 3 chèques doivent être datés du jour de l'inscription et sont à joindre à l'inscription](#)

CHAMBRE DOUBLE 825 € par personne

1er chèque 275 € débité à l'inscription.

2^{ème} chèque 275 € débité vers le 15 novembre 2024

3^{ème} chèque 275 € débité vers le 15 février 2025

OPTION CHAMBRE INDIVIDUELLE (limitée à 4 PLACES) 927 €

1er chèque 309 € débité à l'inscription.

2^{ème} chèque 309 € débité vers 15 novembre 2024

3^{ème} chèque 309 € débité vers le 15 février 2025